

*Une volonté  
politique  
d'agir.*

*Aux candidats de la  
campagne électorale 2007*

*OUI,  
l'argent  
est là.*

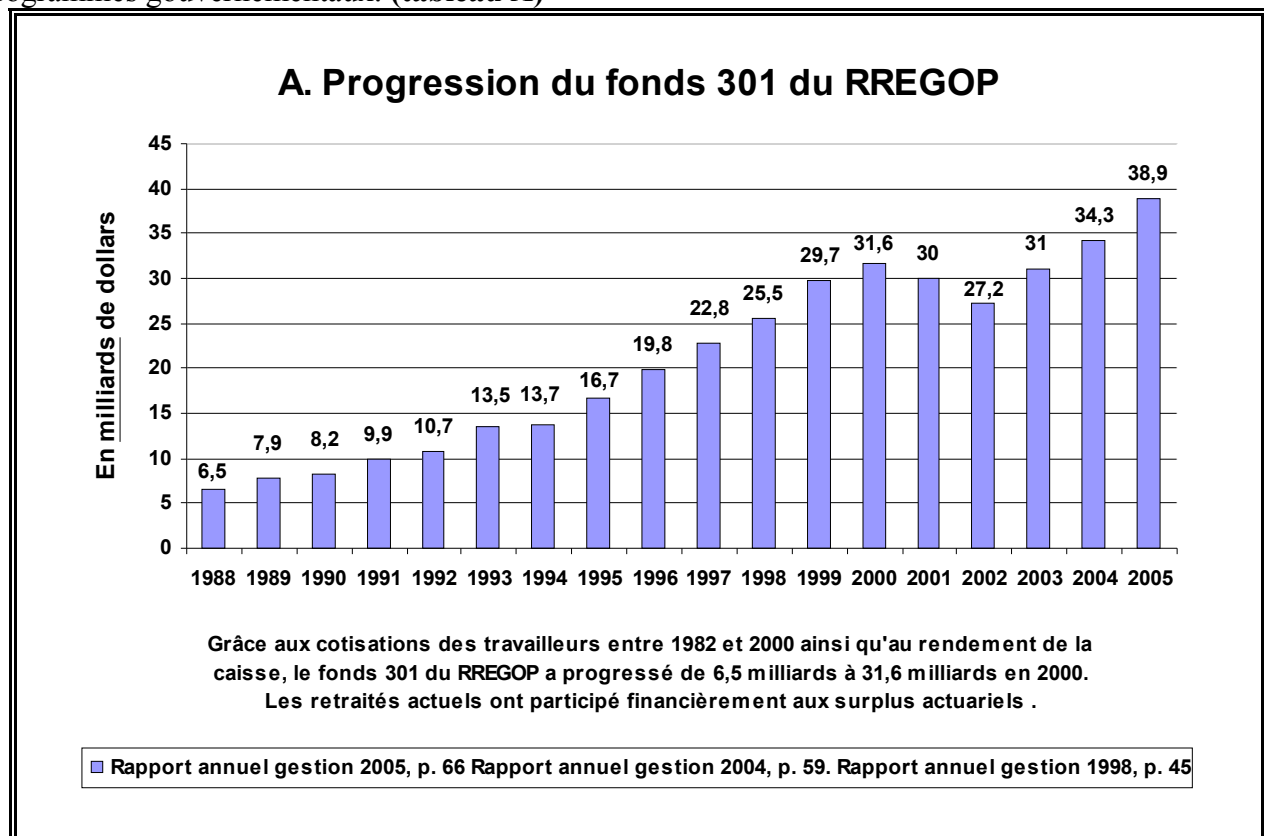
## Une caisse de retraite

Une caisse de retraite est d'abord et avant tout **du salaire économisé pour plus tard** à partir de **retraits directs** sur le salaire. Bien investis, ceux-ci **génèrent des profits**. Ces profits cumulés appartiennent à tous ceux qui ont cotisé, actifs et retraités.

Les retraités réclament que les demandes de congés de cotisation soient **REFUSÉES**. **Un fonds de retraite** doit d'abord **faire des profits** pour le bien de ceux qui y ont déposé 7 à 8 % de leur salaire. C'est un détournement du salaire différé des retraités et des futurs retraités que d'accorder, comme en 2000, des augmentations de salaire par le biais des baisses de cotisation.

## Le Fonds 301 du RREGOP et sa progression

Le Fonds 301 du RREGOP a connu **sa plus grande progression entre 1982 et 2000**. Les **retraités d'aujourd'hui sont parmi ceux qui ont participé le plus à cette progression**. Le RRE, le RRF et le RRCE seraient dans une situation financière comparable à celle du RREGOP si le gouvernement avait versé les cotisations de tous dans des caisses de retraite plutôt que de financer des programmes gouvernementaux. (tableau A)

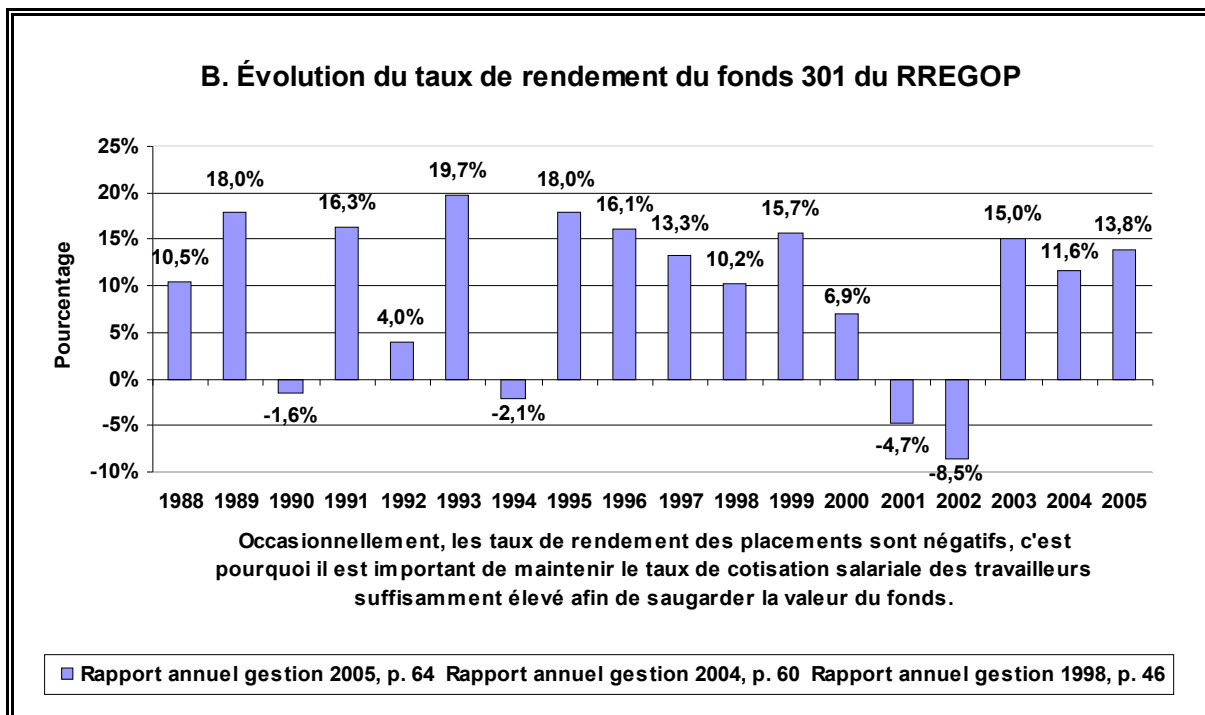


De 1982 à 2000, les cotisations des cotisants conjuguées aux rendements obtenus ont permis à l'actif du Fonds 301 du RREGOP de progresser de **6,5 milliards à 31,6 milliards**. (tableau A)

En étudiant les 18 ans d'évolution des taux de rendement de ce fonds, les retraités constatent que des baisses occasionnelles de rendement se récupèrent à long terme. (tableau B)

Il faut éviter la combinaison de deux facteurs négatifs dans la même année financière, soit :

**des congés de cotisation chez les travailleurs**  
**+ des faibles taux de rendement**  
**= une situation difficile pour les caisses de retraite**



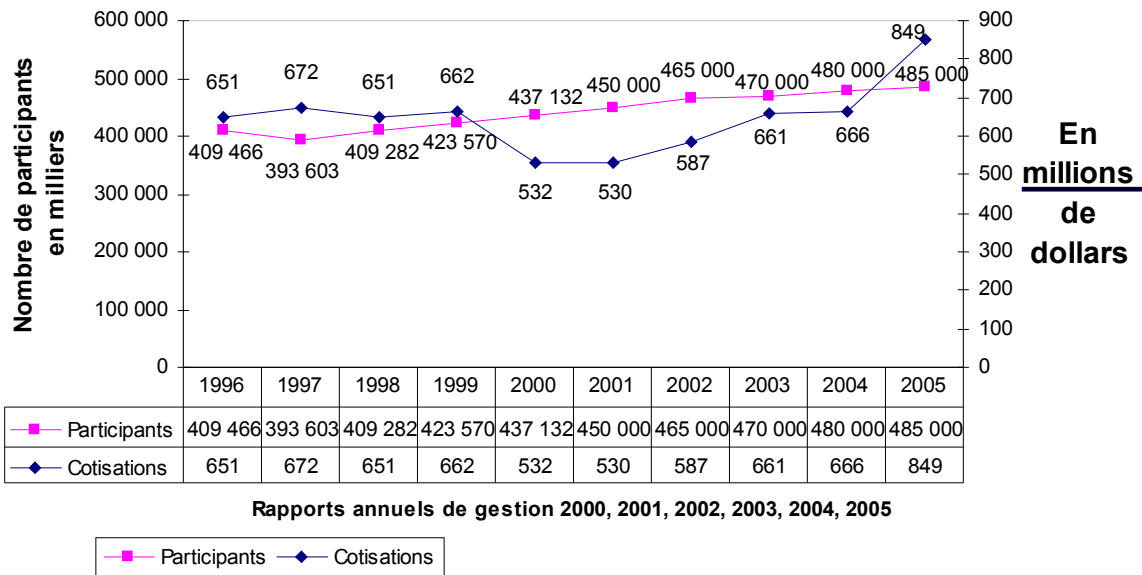
### **Effet de la hausse de la cotisation au titre des régimes de retraite** ( de 5,35 % à 7,06 % )

En 2005, au titre des **cotisations salariales** versées au Fonds 301, on observe l'effet de l'augmentation du taux de cotisation de 5,35 % à 7,06 %. De **666 millions en 2004** les cotisations ont augmenté à **849 millions** l'année suivante, une hausse nécessaire. (tableau C)

Nous voyons là que les taux de cotisation aux caisses de retraite  
doivent être maintenus à plus de 7,5 %.

### C. Nombre de participants et cotisation salariale annuelle en millions de dollars

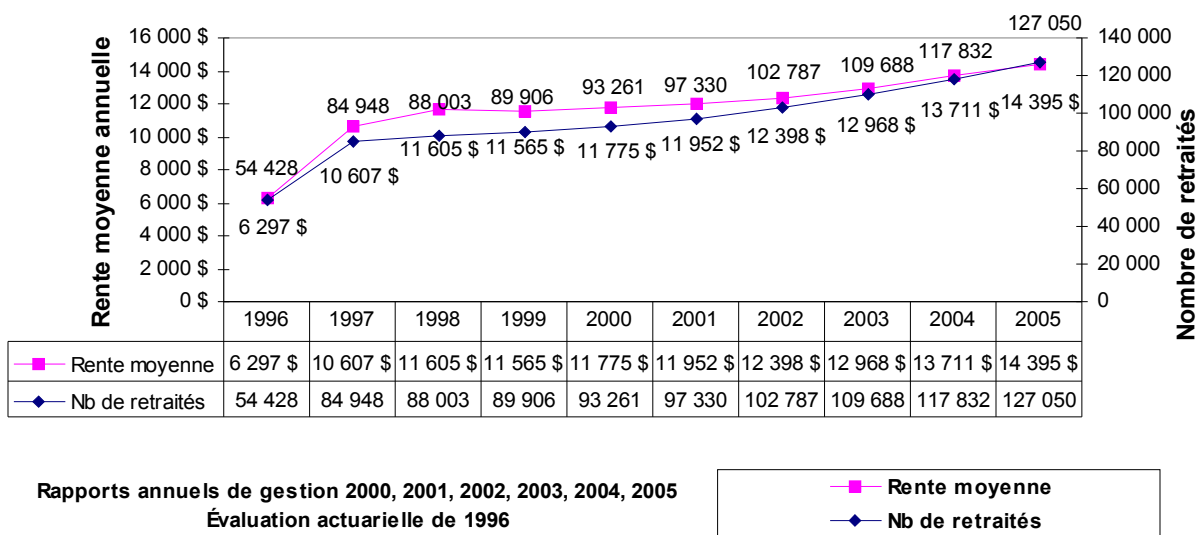
#### Fonds 301 du RREGOP



En 2005, la rente annuelle moyenne des retraités du RREGOP était de **14 395 \$.** (tableau D)

La rente annuelle moyenne versée aux conjoints survivants et aux orphelins était de **3 965 \$.**

### D. Évolution du nombre de retraités et de la rente moyenne annuelle au RREGOP



## Le Fonds 301 du RREGOP a une marge de manœuvre suffisante pour redonner la pleine indexation (tableau E)

**OUI**, les sommes nécessaires existent réellement.

### **E. Évolution de la valeur de la caisse des participants** (Fonds 301 du RREGOP) au 31 décembre de chaque année

	** Augmentation de l'actif net	*** Diminution de l'actif net		Augmentation ou diminution net de l'actif	Actif net disponible pour le service des prestations (année précédente + l'augmentation net de l'actif)
	<b>Revenus annuels</b>	<b>Dépenses annuelles</b>		Différence entre les revenus et les dépenses	<b>Valeur de la caisse des participant</b>
1996					23 171 761 000 \$
1997	4 343 110 000 \$	1 026 538 000 \$		<b>3 316 572 000 \$</b>	26 488 333 000 \$
1998	4 526 179 000 \$	1 356 463 000 \$		<b>3 169 716 000 \$</b>	29 658 049 000 \$
1999	6 113 165 000 \$	1 557 244 000 \$		<b>4 555 921 000 \$</b>	34 213 970 000 \$
2000	3 801 321 000 \$	1 493 044 000 \$		<b>2 308 277 000 \$</b>	36 522 247 000 \$
2001	2 587 900 000 \$	4 286 513 000 \$	<b>* 4 832 245 000 \$</b>	<b>-1 698 613 000 \$</b>	29 991 389 000 \$
2002	2 693 489 000 \$	5 477 151 000 \$		<b>-2 783 662 000 \$</b>	27 207 727 000 \$
2003	5 635 483 000 \$	1 686 656 000 \$		<b>3 948 827 000 \$</b>	31 156 554 000 \$
2004	5 241 697 000 \$	1 884 120 000 \$		<b>3 357 577 000 \$</b>	34 514 131 000 \$
2005	6 673 149 000 \$	2 095 530 000 \$		<b>4 577 619 000 \$</b>	<b>39 091 750 000 \$</b>

\* En 2000, les retraités du **RRPE** ont obtenu un régime de retraite indépendant de celui du RREGOP ce qui a généré une ponction de **4 832 245 000 \$** **RRPE** : Régime de retraite du personnel d'encadrement

\*\* Comprend les cotisations salariales, les revenus des fonds confiés au CDP, la modification de la juste valeur des fonds confiés au CDP, les cotisations des employeurs autonomes, les revenus de placement, les sommes dues ou à recevoir du gouvernement.

\*\*\* Comprend le paiement des prestations, les transferts entre les régimes, les frais d'administration, les pertes financières dues aux bas taux d'intérêt...

**Rapport annuel de gestion de 1998 à 2005, section du RREGOP**

Il y a annuellement des surplus au Fonds 301 du RREGOP. On pourrait utiliser ces surplus pour retrouver la pleine indexation de nos rentes de retraite.

Le Fonds 301 du RREGOP prévoit, à long terme, suffisamment d'argent pour faire face aux paiements des rentes de retraite de chacun des prestataires (de la prise de la retraite au décès). La CARRA évalue annuellement la valeur des obligations actuarielles qui découlent de ces paiements. Les cotisants et ex-cotisants (les retraités) assument une partie de ces obligations actuarielles.

Par exemple : en 2005, la valeur du fonds était de 39 milliards alors que la part des obligations actuarielles à la charge des participants étaient de 38 milliards, soit une différence de **913 185 000 \$**, une **marge de manoeuvre de 2,34 %**. (tableau F)

De 1996 et 2005, la CARRA a prévu **une marge de manoeuvre** variant de 473 millions à 913 millions, soit de **1,92 % à 2,34 %**. (tableau F)

**F. Valeur du Fonds 301 du RREGOP**  
 et  
**obligations actuarielles à la charge des participants**  
 au 31 décembre de chaque année

	Valeur de la caisse des participants	Obligations actuarielles à la charge des participants	Surplus annuels et marge de manœuvre	Pourcentage de la marge de manœuvre
1996	23 171 761 000 \$	22 697 796 000 \$	473 965 000 \$	États financiers 2000, p. 17 2,05%
1997	26 488 333 000 \$	Données imprécises à la suite du programme de départs volontaires		
1998	29 658 049 000 \$	29 071 898 000 \$	586 151 000 \$	États financiers 1998, p. 18 1,98%
1999	34 213 970 000 \$	33 558 429 000 \$	655 541 000 \$	États financiers 1999, p. 17 1,92%
2000	36 522 247 000 \$	35 719 282 000 \$	802 965 000 \$	États financiers 2000, p. 17 2,20%
2001	* 29 991 389 000 \$	* 29 313 554 000 \$	677 835 000 \$	États financiers 2001, p. 79 2,26%
2002	27 207 727 000 \$	26 587 775 000 \$	619 952 000 \$	Rapport de gestion 2002, p. 103 2,28%
2003	31 156 554 000 \$	30 424 280 000 \$	732 274 000 \$	Rapport de gestion 2003, p. 130 2,35%
2004	34 514 131 000 \$	33 714 460 000 \$	799 671 000 \$	Rapport de gestion 2004, p. 129 2,32%
2005	39 091 750 000 \$	38 178 565 000 \$	913 185 000 \$	Rapport de gestion 2005, p. 131 2,34%

\* En 2000, les retraités du RRPE ont obtenu un régime de retraite indépendant de celui du RREGOP ce qui a généré une ponction de **4 832 245 000 \$**  
 RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement

**Coût de la pleine indexation des rentes de retraite de 2000 à 2005** (un rappel)

En septembre 2006, nous avons évalué à **40 millions** le coût moyen du retour à la pleine indexation pour les régimes de retraite RREGOP-RRE-RRF-RRCE. (tableau suivant)

2000	22 367 034 \$	Total cumulatif du coût de la pleine indexation de 1982 à 1999  <b>112 039 724 \$</b>
2001	37 848 659 \$	
2002	49 162 647 \$	
2003	28 571 187 \$	
2004	62 020 552 \$	
2005	36 203 543 \$	
Moyenne annuelle des années 2000 à 2005 : <b>39 362 270 \$</b>		

**Partage des coûts de la réindexation des rentes de ces 4 régimes** (tableau suivant)

Coût moyen	RREGOP		RRE - RRF - RRCE
	Une moitié serait payée par la marge de manœuvre du <b>Fonds 301 du RREGOP</b>	L'autre moitié serait payée par le <b>gouvernement</b>	Payée par le <b>gouvernement</b> (dû au fait que les cotisations des travailleurs ont servi à financer des programmes gouvernementaux)
<b>40 millions</b>	10 millions	10 millions	20 millions

Pour payer sa part, le **gouvernement pourrait utiliser le FARR**, Fonds d'amortissement des régimes de retraite, dont la valeur se situait à **22 milliards** en 2005. Nous aurons une nouvelle évaluation du FARR au printemps 2007.

Rappelons que **les sommes versées** comme rentes de retraite **par le gouvernement servent à diminuer sa dette** envers les régimes de retraite. « ... *Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.* »

Rapport de gestion 2005, page 126

N'oublions pas que le gouvernement récupère une grande partie de ces sommes via les impôts.